

## **RAPPORT N° 252 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 10 OCTOBRE 2020**

Le présent rapport de SOS-Torture couvre la période du 03 au 10 octobre 2020 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (03) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le présent rapport déplore également cinquante-trois (53) cas d'arrestations arbitraires dirigées principalement contre les militants des partis politiques de l'opposition.

### **1. Atteintes du droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Un corps sans vie en état de décomposition gisant dans les champs de la zone Ndava de la commune Buganda en province Cibitoke depuis le 29 septembre 2020 a été identifié dimanche 04 septembre 2020 comme celui d'une femme appelée Pulchérie Nizigama, originaire du village 3 de la zone et commune Gihanga, en province Cibitoke. Selon les proches de sa famille, cette femme avait répondu à un appel téléphonique le 27 septembre 2020 alors qu'elle se trouvait à son domicile sis commune Gihanga de la province Bubanza et le mobile de cet assassinat et ses auteurs ne sont pas encore connus.

SOS Torture Burundi a appris que le corps de la défunte a finalement été inhumée le 07 octobre 2020, après 11 jours de découverte macabre.

- Dans l'après-midi de jeudi 08 novembre 2020 vers 12 h, deux corps sans vie de personnes non identifiées ont été découverts sur la transversale 3 de la colline et zone Gasenyi en commune Buganda de la province Cibitoke tout près de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ces corps étaient encore frais, ce qui laisse penser que ces personnes auraient été assassinées pendant la nuit de la veille. Les mêmes sources révèlent que ces corps ont été enterrés sur-le-champ sur ordre de l'administrateur communal de Buganda, malgré les protestations de la population qui réclamait leur identification préalable avant leur inhumation.

SOS Torture Burundi regrette que des personnes sont régulièrement tuées et leurs corps sont jetés ensuite dans des lieux publics où l'administration locale donne des ordres de les enterrer sans identification préalable des victimes.

## 2. Arrestations arbitraires

- A l'aube du jeudi 08 octobre 2020, des éléments de la police et de l'armée ont opéré conjointement des opérations de fouilles-perquisitions dans les ménages de la colline Nyabigina, zone Kabuye en commune et province Makamba et ont arrêté 53 personnes qu'ils accusaient de ne pas posséder des documents d'identité. Des témoins indiquent que les personnes interpellées ont été conduites au commissariat provincial de police à Makamba.

SOS Torture Burundi dénonce des arrestations arbitraires intempestives de citoyens burundais pour défaut de documents d'identité au moment où l'on remarque de tracasseries administratives, devenues monnaie courante, qui sont le reflet de l'état de la gouvernance politique et administrative du régime en place.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.